Décision 15-D-17 du 30 novembre 2015

relative à des pratiques mises en œuvre sur le marché de la téléphonie mobile à destination de la clientèle non résidentielle à La Réunion et à Mayotte

Posted on: 30 novembre 2015 Secteur(s):

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine Orange Réunion, Orange Mayotte,

Outremer Télécom

Dispositif(s)

Injonction de publication

Pratique établie

Sanction pécuniaire

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s)

concernée(s) Société Réunionnaise du

Radiotéléphone (SRR)

Lire

le texte intégral de la décision 552.47 Ko

le communiqué de presse